

Problème d'état descriptif de division

Par **roselittleflower**, le **10/03/2019** à **10:19**

Bonjour j'ai un studio dans une petite copropriété : mon appartement est au RDC Bât A à un étage avec une terrasse ainsi que mon voisin nous sommes 2 sur le Bât A. adossé derrière moi il y a le Bât B avec plusieurs copropriétaires. Au-dessus de moi il y a une terrasse avec des garde-corps qui repose sur mon toit. Des travaux ont été votés pour la réfection du toit terrasse du Bât A donc par 2 copropriétaires. Dans l'EDD la terrasse est sur le BÂT B alors qu'elle est physiquement sur le Bât A. Dans la facture des travaux de toiture il y a la dépose et la pose des garde-corps et le reboutage de sa porte et on doit faire une isolation plus importante afin qu'il puisse marcher sur sa terrasse. Ma question est comment mettre sa terrasse sur le bât A sur l'EDD et comment l'obliger à faire part aux travaux qui concernent la superficie de sa terrasse ainsi que ses travaux de pose et de pose de ses garde-corps et reboutage de sa porte. Je trouve aberrant de devoir payer les travaux en totalité de sa terrasse. MERCI d'avance de vos réponses cordialement